

AVIS DE CONCERTATION

**Communes de
Bordeaux – Bègles –Gradignan – Pessac – Talence et Villenave d'Ornon**

Transports en commun - Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un transport en commun à haut niveau de service (TCHNS)

Dans le cadre de la concertation sur le projet Transport en commun - Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un transport en commun à haut niveau de service (TCHNS), des études complémentaires ont été menées.

Les études complémentaires suivantes sont versées au dossier de concertation :

- Notice explicative - Compléments sur Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence et Villenave d'Ornon – sept 2019
- Notice explicative – Jonction vers la Ligne C (lycée Vaclav Havel / gare de Bègles) – sept 2019
- Notice explicative - Analyse multicritères et analyse des impacts détaillés – Bordeaux, Bègles, Gradignan, Pessac, Talence et Villenave d'Ornon – sept 2019

Ces documents sont mis à disposition du public dans les lieux ci-dessous :

- à la Mairie de Bordeaux : 4 rue Claude Bonnier - 33077 Bordeaux
- à la Mairie de Bègles : 77 Rue Calixte Camelle - 33130 Bègles
- à la Mairie de Gradignan : Allée Gaston Rodrigues - 33170 Gradignan
- à la Mairie de Pessac : Place de la Vème République - 33600 Pessac
- à la Mairie de Talence : Rue du Professeur Arnozan - 33400 Talence
- à la Mairie de Villenave d'Ornon : Rue du Professeur Calmette - 33140 Villenave d'Ornon
- à l'Hôtel de Bordeaux Métropole : esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.
- à la Direction Tramway/SDODM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole :
- Immeuble Laure Gatet 1er étage : 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 à Bordeaux
- et sur le site internet de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

Le public peut formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

Le Président de Bordeaux Métropole.